



AVIS À LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2024-12
Du 19/04/2024

AVIS AUX USAGERS DU CANAL MARITIME

En raison d'une opération pluriannuelle de dragage sur le canal de Marans à la mer (dit « canal maritime »), sur 2 km en amont de l'écluse du Brault, **une vigilance particulière** est demandée aux usagers circulant sur cette voie d'eau, **pour une durée indéterminée**.

La **circulation des bateaux** se fera **uniquement** sur la rive gauche de la voie d'eau et le **passage à l'écluse du Brault** reste possible **uniquement sur RDV (24h à l'avance)** et avant la pleine mer (Tel. 06.64.49.29.60).

Pour mémoire, le **Pont levant du Brault** est **ouvert à la navigation** du 1^{er} mars au 30 septembre 2024 **aux conditions suivantes** :

- pour les **bateaux à fort tirant d'air** : les manœuvres du pont routier seront limitées suivant le planning prévisionnel établi par le Département de la Charente-Maritime : **avis aux navigateur n°011-2024-D17** ;
- les manœuvres du pont seront effectuées 5 jours par semaine, à raison d'une levée quotidienne ;
- pour les **bateaux à faible tirant d'air** ne nécessitant pas de manœuvre du pont routier : la navigation sera assurée de manière permanente, aux conditions habituelles.

Merci de votre compréhension.

La Présidente

Séverine VACHON

